

Inspection pédagogique régionale EPS

Textes de référence :

- Pour les voies générales et technologiques :**
 - Enseignement commun, d'exploration et facultatif. Programme d'enseignement d'EPS. Arrêté du 8.04.2010 paru au BO spécial N°4 du 29 avril 2010.
 - Programme d'enseignement de complément d'EPS. Arrêté du 1.06.2011 paru au BO N°28 du 14 juillet 2011.
 - Modalités d'organisation du CCF et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'EPS. Arrêté du 21.12.2011 paru au BO N°7 du 16 février 2012.
 - Evaluation de l'EPS au BACGT. Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation. Circulaire n° 2012-093 parue au BO spécial N°5 - du 19 juillet 2012.
 - Evaluation de l'EPS, modification. Circulaire n° 2015-066 du 16.4.2015 parue au BO N°17 du 23 avril 2015.

ETABLISSEMENT

NOM...

VICTOR

HUGO.....

Localité.....CAEN.....

RNE.....0142059M.....

Tél..02 31 47 45 50.....

14 6 500 610

DOSSIER :

« PROTOCOLE D'EVALUATION »
Session 2018
du CONTRÔLE EN COURS DE
FORMATION

EPREUVES d'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE

EFFECTIFS DES ELEVES PREPARANT LES EXAMENS

		FILLES	GARCONS	TOTAL	INAPTES TOTAUX <i>état en septembre</i>	ELEVES HANDICAPES
Voie générale et technologique	BAC TECHNO					
	BAC GENERAL	510	519	1029	6	2

Nombre d'enseignants en EPS :
QUATRE

Nom du professeur coordonnateur : B MIXTE
Téléphone :

APRES VALIDATION DU PROTOCOLE D'EVALUATION PAR LA CAHN, IL SERA PRESENTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE : 16/11/2017

Arrêté du 21.12.2011, article 10.

Le 26/09/2017 2017
Signature du Chef d'établissement

adresser au :

Rectorat de Caen
DEC5
168 rue Caponière BP 6184
14061 CAEN Cedex



Jam

Pour le : mercredi 4 octobre 2017

- 1 renseignée : effectifs de l'établissement, date du CA et signature du chef d'établissement.
- 3 renseignée : Modalités d'information et de communication. Modalités d'organisation dans l'établissement de logement obligatoire adapté. Liste des inaptes totaux et commentaires généraux du coordonnateur.
- 5 : renseignée (photocopier en nombre si nécessaire) * : Organisation des groupes des classes de terminales
- 7 : organisation de l'évaluation de l'épreuve facultative.
- organisation de l'évaluation de l'épreuve de complément.

LA CONTRÔLE ADAPTE

Les publics à besoins éducatifs particuliers : les candidats en situation de handicap ou en aptitude sportive de haut niveau

Le décret de février 2005 sur le handicap, permet difficilement de justifier l'inaptitude totale. Il est donc nécessaire d'élaborer un plan de gestion des inaptes et des absents. L'augmentation du nombre d'épreuves adaptées doit permettre la réduction du nombre de candidats dispensés aux examens. Toutes les équipes sont invitées à élaborer des épreuves adaptées dans les APSA. Le suivi des certificats médicaux, l'information et la prise en compte des élèves qui en sont porteurs doit commencer dès le début du mois de septembre. Le professeur d'EPS doit en effet tout faire pour proposer aux élèves une épreuve adaptée.

Hiérarchisées pour les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente ou temporaires

Le public commun en CCF

Les candidats en situation de handicap ne permettant pas une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve.

Les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente.

L'aptitude partielle est attestée en début d'année scolaire par l'autorité médicale scolaire

L'établissement propose à l'élève concerné un ensemble certifié de 3 épreuves. Deux au maximum peuvent être adaptées. L'ensemble certifié doit relever au moins de 2 CP.

L'établissement propose à l'élève concerné un ensemble certifié de 2 épreuves adaptées, relevant autant que possible de deux APSA distinctes.

En cas de sévérité majeure du handicap, l'établissement propose une seule épreuve adaptée. Celle-ci sera appropriée à la situation de l'élève.

Les épreuves adaptées sont jointes au protocole et doivent être validées par la commission académique.

Les épreuves adaptées font référence issues des listes d'épreuves nationale et académique.

La création d'épreuves adaptées : création d'une nouvelle épreuve, dans le respect des exigences de l'examen.

Les épreuves adaptées temporaires en cours d'année

L'aptitude momentanée, partielle ou totale est prononcée par l'autorité médicale (blessure ou maladie), l'enseignant apprécie la situation.

En cas d'aptitude momentanée, envoyer l'élève à l'épreuve d'évaluation différée.

L'absence de l'élève entraîne la certification sur deux épreuves, si le candidat ne peut se présenter à la troisième épreuve de l'ensemble.

3- Les épreuves d'évaluation différée

Elles sont prévues et organisées pour tous les types d'enseignement évalués en CCF (commun, facultatif, de complément)

- en cas de blessures ou problèmes de santé attestés par l'autorité médicale scolaire.
- en cas de force majeure, pour des candidats assidus, après accord du chef d'établissement.

Toute absence injustifiée entraîne la note zéro à l'épreuve correspondante.

4- Candidats en situation de handicap, non dispensés de l'épreuve obligatoire de l'enseignement commun :

Ils peuvent bénéficier d'une épreuve adaptée académique dans la cadre de l'option facultative ponctuelle.

Dans ce cas, lors de l'inscription de l'élève à l'option facultative, l'établissement fera parvenir à la DEC le certificat médical précisant le type de handicap et les adaptations envisagées.

Il vous revient d'informer le candidat que le niveau d'exigence est de niveau 5.

Contrôle adapté pour les sportifs de haut niveau

En enseignement commun :

En cas de difficulté à se présenter aux 3 épreuves, ensemble certificatif de 2 épreuves relevant de 2 CP.

Possibilité d'adapter les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves.

MODALITES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR LE CCF:

Ensemble d'activités choisies, dates des épreuves, des rattrapages.

Aux élèves :	Aux familles :
Document distribué à chaque élève : OUI	Document spécifique distribué aux familles :
Présentation sur le site de l'établissement : OUI	Autre modalité :
Autre modalité : AFFICHAGE	

Handicap ou aptitude partielle permanente. Préciser les modalités dans ce cadre

Rappel de la modalité.	Epreuve adaptée	Nombre d'élèves.
CCF. épreuves adaptées d'établissement (1)	Musculation et Marche	
Examen ponctuel Terminal. 1 épreuve académique adaptée (2)		

BACCALAURÉAT 2018 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE CCF

Lycée V Hugo, CAEN

TERMINALES ES1 ES2 L					
LUNDI 20/11/17	8H30	ESCALADE	M LESSART	M SAVAROC	HALLE DES SPORTS
		3500	M LABEL	M MIXTE	ESPACE FORME SUAPS
	10H30	3500	M SAVAROC	M MIXTE	STADE HELITAS

LUNDI 29/01/18	8H30	VOLLEY	M LESSART	M SAVAROC	GYMNASE CALVAIRE ST PIERRE
		ESCALADE	M LABEL	M MIXTE	HALLE DES SPORTS
	10H30	BASKET	M SAVAROC	M LESSART	GYMNASE CALVAIRE ST PIERRE

LUNDI 09/04/18	8H30	MUSCULATION	M SAVAROC	M LESSART	STADE HÉLITAS
		BADMINTON	M LABEL	M MIXTE	GYMNASE CALVAIRE ST PIERRE
	10H30	ACROSPORT	M LESSART	M MIXTE	DOJO DU LYCÉE

TERMINALES ES3 S3 ET S4					
MARDI 21/11/17	8H30	MUSCULATION	M LABEL	M LESSART	ESPACE FORME SUAPS
		BADMINTON	M SAVAROC	M MIXTE	GYMNASE CALVAIRE ST PIERRE
	10H30	3500	M MIXTE	M LESSART	STADE HÉLITAS

MARDI 30/01/18	8H30	MUSCULATION	M MIXTE	M LESSART	ESPACE FORME SUAPS
		HANDBALL	M LABEL	M SAVAROC	GYMNASE CALVAIRE ST PIERRE
	10H30	ESCALADE	M SAVAROC	M LABEL	HALLE DES SPORTS

MARDI 10/04/18	8H30	3500	M SAVAROC	M LABEL	STADE HÉLITAS
		ACROSPORT	M MIXTE	M LESSART	DOJO DU LYCEE
	10H30	3500	M LABEL	M SAVAROC	STADE HÉLITAS

TERMINALES S1 S2 ET S5					
JEUDI 23/11/17	13H30	BADMINTON	M MIXTE	M SAVAROC	GYMNASE CALVAIRE ST PIERRE
		MUSCULATION	M LABEL	M LESSART	ESPACE FORME SUAPS
	9H20	3500	M LESSART	M SAVAROC	STADE HÉLITAS

JEUDI 01/02/18	13H30	MUSCULATION	M LESSART	M SAVAROC	ESPACE FORME SUAPS
		HANDBALL	M LABEL	M MIXTE	GYMNASE CALVAIRE ST PIERRE
	9H20	ESCALADE	M MIXTE	M SAVAROC	HALLE DES SPORTS

JEUDI 11/04/18	13H30	ACROSPORT	M LESSART	M MIXTE	DOJO DU LYCEE
		3500	M LABEL	M SAVAROC	GYMNASE CALVAIRE ST PIERRE
	9H20	2	M MIXTE	M SAVAROC	HALLE DES SPORTS

GYMNASE CALVAIRE ST PIERRE : RUE DE LA DÉFENSE PASSIVE.

ESPACE FORME SUAPS : CAMPUS 1

HALLE DES SPORTS : AVENUE DE LAUSANNE CAEN

STADE HÉLITAS : RUE DU CAREL CAEN